



Compte rendu de l'Assemblée Générale du 5.05.2021.

L'Assemblée Générale de la SFB a eu lieu le 5 mai 2021 en visio-conférence.
M. Gilles Prémel Cabic a présidé la séance en sa qualité de Président et Trésorier.

Présents :

M Gilles Prémel Cabic, président et trésorier de la SFB
Mme Marie-Christine Nigon-Boer, membre du bureau de la SFB
Mme Brigitte Steppé-Chevance, vice-présidente de la SFB
Mme Assia Benoît, membre du bureau de la SFB
Mme Ghislaine Cornuau, membre du bureau de la SFB
M Jean-Pierre Bizet, consul adjoint
Mme Carole Liedorp, agent du service social du consulat
Mme Catherine Libeaut, conseillère consulaire, membre de l'association
M Tanguy Le Breton, président de l'association Français des Pays Bas, membre de l'association
M Maxime Lelièvre, assistant parlementaire du député du Benelux, a assisté à notre AG en tant que membre de l'association
Mme Hélène Degryse, conseillère consulaire, membre de l'association
M le pasteur Hartman Out, membre de l'association
Mme Vanessa Gondouin, membre de l'association
Mme Marie Goude, membre de l'association
Mme Sabine Gratadour, membre de l'association

Procurations :

Pour M Tanguy Le Breton de la part de M Jean-Luc Deboudt
Pour Mme Marie-Christine Nigon-Boer de la part de Mme Françoise Millo, membre du bureau et secrétaire de la SFB
Pour Mme Brigitte Steppé-Chevance de la part de M Marcel Laurence
Pour M Gilles Prémel Cabic de la part de Mme Denise Bossan
Pour Mme Brigitte Steppé-Chevance de la part de M François Mengin

Excusés :

M François Boubal, membre de l'association

Ordre du jour:

- I. Ouverture, consultation de tous les membres sur l'ordre du jour ;
- II. Présentation des activités conduites au cours de l'année 2020, présentation et approbation du rapport moral de la SFB ;
- III. Présentation et approbation du rapport financier de la SFB pour l'année 2020
- IV. Cotisations : montants pour 2021 ;
- V. Questions diverses.

I- Ouverture et ordre du jour

Y a-t-il des points à ajouter à l'ordre du jour ?

Non

Présentation et bienvenue aux nouvelles personnes.

Le consulat a remis à l'association la subvention pour 2020. Nous remercions le service social pour son aide tout au long de l'année et spécialement pour la distribution des colis de Noël.

II- Compte-rendu moral de l'année 2020

En 2020, la SFB a aidé environ 10 personnes ou familles financièrement (par dons car la SFB ne fait plus de prêt excepté pour l'achat d'un billet d'avion, prêt remboursé dans le mois) ; les dons varient entre 50 et 480€ (et concernent, par exemple, le paiement de factures suite à des frais médicaux pour une personne, le règlement de loyers pour deux étudiants qui avaient perdus leurs boulots étudiants, l'achat d'un ordinateur de 500€.

Il y a eu plus de dons dans les écoles françaises de La Haye et d'Amsterdam lors de la collecte de produits alimentaires (- environ 3 fois plus que les autres années). Ainsi 30 colis à Noël ont pu être distribués auxquels ont été ajoutés des bons cadeaux de 50€ ou un peu plus en guise d'étrennes (pour un montant total de 1300€).

La kermesse francophone a donné aussi des jouets pour les enfants. Les jouets ont été distribués avec les colis.

Nous avons refait des colis pour Pâques pour plusieurs familles ou personnes.

Les colis ont été distribués par le consulat pour les personnes d'Amsterdam et d'Utrecht. Les membres du bureau de la SFB ont apporté les colis aux personnes habitant dans les autres villes.

Depuis 2019, le site Web de la SFB a été modifié avec l'aide de deux personnes : Alix et Laurent. Un nouveau serveur et espace de stockage est prêté par Alix et Laurent s'est chargé de la totale remise en forme du site, site maintenant en trois langues.

Cette année, plus de personnes ont demandé de l'aide et de ce fait les personnes de l'association ont été plus sollicitées. Parfois les bénéficiaires ont honte de demander de l'aide et certaines personnes ne se font pas connaître.

Brigitte s'occupe plus des personnes résidentes dans le sud des Pays Bas. Deux personnes seraient disponibles pour aider des bénéficiaires sur Amsterdam (contacts téléphoniques ou visites). Ceci sera confirmé dans le cours de l'année 2021.

III- Compte-rendu financier de l'année 2020

Le compte rendu financier pour l'année 2020 est présenté par le trésorier. Les recettes et les dépenses sont stables et en équilibre sur ces dernières années. La réserve financière est stable.

Les recettes 2020

En 2020 nous avons eu moins de cotisations, moins de dons. Des personnes adhérentes ont quitté les Pays Bas.

La SFB a fait de la publicité sur le site d'AGIR et sur le site de l'Accueil de La Haye. D'autres associations francophones ont été contactées afin de promouvoir la SFB.

En 2020, une partie des actions placées chez ABN AMRO furent vendues (avec un bénéfice nul mais pas de pertes).

Les cotisations furent moins nombreuses, 19 personnes (soit environ deux fois moins qu'antérieurement).

Une subvention MAEDI de 1500€ fut attribuée.

Réactions d'un membre du bureau, avec les intérêts négatifs appliqués à partir du mois de juillet 2021, il faudra être attentif à ne pas payer pour l'argent placé. La limite pour ne pas payer d'intérêts à l'ABN AMRO est fixée à 150000 euros.

Les dépenses 2020

Il y a eu de nombreux secours exceptionnels. Un prêt a été octroyé et remboursé très rapidement. 13 dons ont été effectués pour 10 bénéficiaires.

Les frais de gestion de l'association ont été réduits drastiquement (dû notamment à l'arrêt de boîte postale et une réduction des frais de fonctionnement). La cotisation à la CCI fut réglée en 2019 et ne sera pas renouvelée. Les frais d'assurance comptent maintenant pour la moitié des dépenses et ne sont pas excessifs ; nous avons comparé les prix avec un autre assureur.

Questions/actions :

Le bilan financier est en équilibre donc l'association peut continuer à vivre.
Approbation du compte financier.

La SFB recherche un commissaire aux comptes.
Mme Marie Goude accepte cette fonction.

La situation sanitaire liée à la Covid a un impact sur de nombreuses personnes. Lors des quatre premiers mois de 2021, nous n'avons pas constaté trop de demandes exceptionnelles. Il est rappelé que le consulat aide aussi beaucoup les personnes à travers cette crise. Sans cette aide, la SFB aurait eu plus de demandes.

IV- Cotisations pour 2021

Les montants des cotisations restent inchangés :

- Membre actif : 30 euros
- Cotisation de soutien : 50 euros
- Membre bienfaiteur : 100 euros

Il est toujours possible de faire des dons. Les cotisations et les dons peuvent être déclarés dans les dons pour les impôts néerlandais (la SFB a le statut ANBI).

V- Questions diverses

Subventions

Est-ce que la SFB doit demander chaque année une subvention au consulat et y a-t-il eu des discussions au sein du bureau de l'association ?

Oui, en interne, ce point a été discuté.

Il va être évalué si la SFB va continuer à demander des subventions ou va vivre sur sa réserve financière les prochaines années.

Visibilité

Tout le monde est assez unanime pour constater que la SFB n'a pas assez de visibilité et de ce fait, n'est pas assez connue.

Il faudrait que l'association soit plus active, plus dynamique et plus visible.

Comment peut-on avoir plus d'adhérents ? Qui a des idées ?

Voici quelques suggestions :

- Sensibiliser toutes les associations francophones et placer un article sur leurs sites ou dans leur lettre du mois. Nous devons cependant être attentifs à rester neutre et indépendant.
- Un projet d'interview avait été évoqué il y a plusieurs mois avec le service de l'ambassade. Il faudrait relancer ce service de l'ambassade.

Site Web

- Sur le site de la SFB, il serait bénéfique d'avoir un bouton ou lien plus facile pour faire un don.
- Le numéro ANBI devrait être mis sur le site. Pour conserver le statut ANBI, le "beleidsplan" est en cours de rédaction.
- Un formulaire d'inscription en ligne pour s'inscrire plus facilement aiderait à identifier les nouveaux adhérents.

Contacts avec les personnes âgées

Est-on en contact avec des personnes âgées isolées ?

Suggestion : l'association "une lettre un sourire" écrit des lettres pour ces personnes. Des étudiants pourraient y participer.

VI- Conclusions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h30. Le bureau remercie toutes les personnes pour leur participation et pour leurs suggestions.